

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

21 septembre 2022

OBJET :

Création du Conseil Municipal des
Jeunes

N° 2022-039

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Procurations : 2
- Votants : 17



Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 060-216003103-20220927-2022_039-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel		X	Frédéric Brigaud
Madame	Marie-Claude Manzinalli	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix		X	Patrick Faderne
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 17 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ),

Considérant que l'apprentissage de la démocratie intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial

Considérant que l'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Hermes de développer une citoyenneté adaptée à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes,

Considérant qu'il s'agit d'une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres... via la mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions, assemblées plénières, comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Considérant que représentant les jeunes auprès de la municipalité, ils devront réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population en général et des jeunes en particulier, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune,

Considérant que ce CMJ sera composé d'élèves des écoles élémentaires de la commune, âgés de 7 à 12 ans,

Considérant qu'un règlement intérieur devra être établi pour en déterminer le cadre, l'organisation et les moyens dont il disposera,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la création du Conseil Municipal des Jeunes
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférant

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés

Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Hermes
60370
Gregory Palandre